



SCP Distributors Inc.

Garantie toiles de creusées

GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS SUR LES TOILES EN VINYLE DE PISCINES CREUSÉES 3 ANNÉES AU COMPLET - 22 ANNÉES AU PRORATA

Latham Splash Canada garantit au premier acheteur-consommateur que si une toile en vinyle **Latham Splash Canada** présente un défaut de fabrication dû à la séparation d'un joint soudé dans les vingt-cinq (25) ans suivant la date d'installation, et que la carte de garantie ci-jointe ait été remplie, signée et renvoyée à **Latham Splash Canada** ou par l'intermédiaire de notre site Web à l'adresse www.yourpoolwarranty.com, dans les trente (30) jours suivant la date d'achat, **Latham Splash Canada** procédera, à son gré, à la réparation du défaut de fabrication ou remplacera la toile défectueuse par une neuve, f. à b. notre usine. Cette garantie n'est applicable que si la carte de garantie ci-joint ou la demande d'enregistrement électronique a été complétée et envoyée à **Latham Splash Canada** dans les trente (30) jours suivant la date d'installation.

En cas de réparation ou de remplacement d'une toile en vinyle **Latham Splash Canada** défectueuse ou cours des trois (3) années suivant l'installation l'acheteur n'aura à régler aucuns frais. Après la troisième années, l'acheteur devra régler un pourcentage du prix au détail de la toile en vigueur au moment du remplacement ou de la réparation, en plus de tous les frais d'expédition. Le pourcentage est basé sur la durée écoulée depuis la date d'installation jusqu'à la date de la réclamation. Le tarif suivant établit le pourcentage à régler par l'acheteur :

Du début de la quatrième année à la fin de la septième année :	30%
Du début de la huitième année à la fin de la douzième année :	50%
Du début de la treizième année à la fin de la vingtième année :	75%
Du début de la vingt et unième année à la fin de la vingt-cinquième année :	90%

La garantie est applicable selon les conditions suivantes :

Les toiles de piscine en vinyle **Latham Splash Canada** sont destinées à être utilisées exclusivement dans des piscines résidentielles. Après étude de la réclamation, **Latham Splash Canada**, pourra exiger de l'acheteur qu'il envoie la toile ou sa partie défectueuse fret payé, ou qu'il fournisse une preuve photographique du défaut, port payé, à **Latham Splash Canada**, 430 Finley Ave., Ajax, ON L1S 2E3. Dès l'inspection de l'article, l'acheteur sera informé le plus tôt possible de la suite de sa réclamation.

Cette garantie ne concerne que les défauts de fabrication. Elle exclut tout autre dégât résultant d'une utilisation autre que celle d'une piscine résidentielle, d'une décoloration, et, entre autres mais sans s'y limiter, d'irrégularités du matériel, de dégâts causés par un agent chimique quelle qu'en soit l'origine ou la manière, de catastrophes naturelles, de mauvaises utilisations ou d'abus, d'un mauvais entretien, d'un accident, e négligences de la part du consommateur, du matériel de nettoyage de piscine, d'éraflures, d'altérations de la conception, d'un incendie, du gel, d'une exposition à une chaleur excessive causée par des dispositifs de chauffage ou par es couvertures de piscines, du froid, d'une perte d'eau, d'un mauvais assemblage ou d'une mauvaise installation..

Latham Splash Canada n'est pas responsable du règlement des frais de main-d'œuvre ni des frais supplémentaires résultant de tout autre dégât éventuel apparenté. **Latham Splash Canada** n'est pas responsable des frais d'enlèvement ou de remplacement du produit sous garantie, ni pour aucunes dépenses ou aucuns dommages qui pourraient résulter de tel enlèvement ou remplacement du produit. Après la troisième années, l'acheteur doit régler les frais d'expédition de la marchandise ainsi que tous frais d'installation.

TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS ENTER AUTRES LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE ET DE CONFORMÉ À DES FINS PARTICULIÈRES SE LIMITENT PAR LA PRÉSENTE À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE ÉCRITE. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT AUCUNE LIMITATION SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, ET LA RESTRICTION CI-DESSUS PEUT DONC NE PAS VOUS CONCERNER.

Latham Splash Canada DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS ENTRE AUTRES TOUT DOMMAGE LIÉ À LA NON-UTILISATION DE LA PISCINE, À DES BLESSURES CORPORELLES, OU DÉCÈS D'UNE PERSONNE OU À DES DÉGÂTS MATÉRIELS, ET TOUT RÉCLAMATION DE CET ORDRE SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉE. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT AUCUNE EXCLUSION OU RESTRICTIONS DES DOMMAGES SPÉCIAUX, DIRECTS OU INDIRECTS; LES RESTRICTIONS PRÉCITÉES PEUVENT DONC NE PAS VOUS CONCERNER.

Cette garantie vous donne des droits juridiques spéciaux et vous pouvez aussi avoir d'autres droits qui peuvent varier d'un état ou d'une province à l'autre.

Aucun représentant, agent, distributeur ni détaillant des produits **Latham Splash Canada** n'a le pouvoir de modifier les conditions de la présent garantie de quelque manière que ce soit. **Latham Splash Canada** décline toute responsabilité à l'égard de equiconque ayant fait acte d'engagement, de représentation ou de garantie en dehors des termes explicites du présent certificat de garantie. Les termes de cette garantie ne créent ni ne prolongent en aucun cas les lois de prescription ou les délais fixés..

Latham Splash Canada
430 Finley Ave.
Ajax, ON L1S 2E3
888-MYPOOL2 (888-697-6652)

02/07